

Liste de pièces à présenter en cas de contrôle

Pièces ¹	Référence du point de la décision ²
Liste des établissements distribuant les produits objet de l'aide avec indication de leur numéro UAI (unité administrative identifiée) ou numéro SIRET pour les CLAE	4.5
Mode de calcul utilisé pour déclarer le nombre de bénéficiaires et les justificatifs à l'appui du mode de calcul	3.3.2
Sous format excel, par établissement scolaire : le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de l'année scolaire, par classe donnée et le nombre de non bénéficiaires (BTS par exemple)	4.5
Le nombre de repas distribués par écoles et par jour de distribution en format xls	4.5
Menus de la cantine originaux	4.5
Relevés de distributions originaux	4.5
Récapitulatifs mensuels des fournisseurs qui ont livré les produits et couvrant toute la période objet du contrôle	3.3.2
Bordereaux de livraisons originaux pour chacun de vos fournisseurs	4.5
Factures en lien avec les bons de livraison.	4.5
Journal des achats ou grand livre fournisseur (uniquement les comptes fournisseurs de produits)	4.2.2
Situation des comptes à jour à une date prenant en compte l'intégralité des dépenses réalisées enregistrées et envoyées à FranceAgriMer.	4.2.2
Bordereaux de mandatement sur lesquels figurent les mentions relatives au paiement des fournisseurs de produits ainsi que les relevés bancaires montrant le débit des sommes correspondant aux mandats	4.5
Déclaration de financements publics perçus	3.3.4
Comptabilité : compte subvention	4.2.2
Preuves de la mise en concurrence des fournisseurs (marché public ou plusieurs devis)	3.1

¹ sans préjudice de tout autre document qui pourrait ensuite être nécessaire au contrôle.

² Décision du Directeur général de FranceAgriMer N° INTV-MCQ du 16 mars 2022